

## Devenir « Apporteur de solutions » vf

### Appel à solutions numériques innovantes en cours et permanent

Les solutions visées par cet appel à candidatures sont de nature à permettre aux commerçants, artisans, TPE, PME et autres acteurs locaux de :

- Développer
- Optimiser
- Fidéliser
- Sécuriser

leurs activités (hors fonctions supports RH, gestion, comptabilité...).

Il s'agit par exemple de solutions innovantes telles que réalité virtuelle/augmentée, capteurs/objets connectés, applications smartphones, impression 3D...).

Les acteurs économiques français sont très en retard en matière de digitalisation et il n'existe à ce jour aucune méthode globale à l'attention des TPE, PME et pré ETI pour les accompagner dans la démarche d'une transition numérique pourtant inévitable. La montée du digital s'impose à toute entreprise qui encourt des risques de décrochage si elle ne prend pas le tournant.

La CCI Paris Ile-de-France\* s'engage à jouer le rôle de catalyseur de la transformation numérique des entreprises grâce à sa compréhension des mécanismes de la digitalisation à 360°. Elle a donc lancé un plan d'actions pour accélérer la transition numérique des entreprises.

Ainsi, à travers « Les Digiteurs », la **CCI Paris Ile-de-France** :

- propose une plateforme dédiée à la digitalisation des entreprises <http://www.lesdigiteurs.fr/>,
- organisera, 1 fois par an, le « Mois du numérique »,
- a conçu un accompagnement des entreprises à partir de diagnostics in situ,
- lancera en 2018 un démonstrateur itinérant.

**Dans le Val-d'Oise, la CCI départementale implante un showroom permanent sous la marque « OpenSpot 95 ».**

### Objectif du Showroom OpenSpot 95

Pour permettre aux dirigeants et collaborateurs de TPE, PME et autres acteurs locaux d'appréhender très concrètement les nouveaux usages apportés par des innovations numériques accessibles, et leur potentiel retour sur investissement, avant de les intégrer dans leur activité, l'OpenSpot 95 présentera des solutions technologiques destinées prioritairement, mais non exclusivement, aux secteurs du Commerce, de l'Usine du futur et du Bâtiment.

Ce showroom a vocation à accueillir :

- des événements organisés par :
  - la CCI Paris Ile-de-France dont la CCI départementale du Val-d'Oise,
  - les apporteurs de solutions
  - des partenaires de la CCI
- des entreprises, des élus et collaborateurs de collectivités territoriales, des associations de commerçants,

**soit au total, quelques 500 visiteurs par an.**

Pour proposer un grand nombre de solutions accessibles, et permettre un renouvellement des solutions, du fait notamment de l'évolution rapide des technologies, **la CCI du Val-d'Oise / CCIR Paris Ile-de-France** lance, sur son site internet <http://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/cci95>, un appel à solutions permanent pour permettre la mise en avant d'offres technologiques complémentaires.

## Comment devenir « apporteur de solutions » ?

L'apporteur de solutions doit envoyer un dossier de candidature dans lequel seront indiqués :

- Les motivations de sa candidature
- L'intérêt qu'aurait la CCI du Val-d'Oise / CCIR Paris Ile-de-France à retenir sa proposition dans le cadre de la brique technologique pour laquelle il candidate.

L'appel à solutions est séquencé de la façon suivante :

- Envoi de la candidature
- Audition par un comité de sélection interne à la CCI du Val-d'Oise / CCIR Paris Ile-de-France,
- Décision favorable ou défavorable du comité de sélection
- Information du candidat

Seront observés en particulier si :

- La solution est adaptée au commerçant, à la TPE, PME-PMI, pré ETI des secteurs du commerce, du bâtiment ou de l'industrie
- La description de l'offre correspond aux cibles visées, notamment en termes de fonctionnalité/usage, valeur ajoutée, appropriation par les utilisateurs, prix, retour sur investissement...
- L'apporteur de solution présente des références clients pertinentes par rapport aux cibles visées.

## Contributions de l'apporteur de solutions

L'apporteur de solutions retenu signe une convention d'une durée de 6 mois dans laquelle il s'engage à :

- Mettre à disposition la solution gratuitement pour 6 mois,
- Communiquer au moins une vidéo de témoignage client (business case d'une durée de 3 min maximum incluant les items : pourquoi ? comment ? combien ? bénéfice obtenu ?),
- Etre disponible pour au moins un événement de sensibilisation organisé par la CCI par période de 6 mois,
- Transmettre un suivi des prospects adressés par la CCI,
- Mettre sur son site internet un lien vers la page OpenSpot 95.